

REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2021 à 20H

7 présents ,4 absents dont 2 pouvoirs.

M.le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la demande d'adoption de la convention de mutualisation entre la CCSA et la commune pour la période du 1^{er} octobre 2021 et le 30 septembre 2025 pour l'entretien de la Station d'épuration par la CCSA. Le Conseil accepte à l'unanimité.

1°) Convention de mutualisation entre la CCSA et la commune pour la période du 1^{er} octobre 2021 et le 30 septembre 2025.

Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention de mutualisation a posteriori. Quelques modifications sont à apporter.

2°) Rapport annuel prix et qualité service assainissement 2020.

Chaque année et avant le 30 septembre de l'année suivant, les collectivités gestionnaires d'un service d'assainissement collectif doivent établir un rapport annuel relatif au prix et à la qualité de ce service public. En 2020, le nombre total (le bourg + salsignac) d'abonnés a augmenté par rapport à 2019. Les tarifs sont inchangés en 2020. Le conseil décide de valider ce rapport à l'unanimité.

3°) Vote de subvention aux associations (La Ressourcerie).

L'association Ressourcerie Terre d'Eco a fourni son bilan d'activité. Une subvention de 250 € avait été mise en attente par délibération du 13 avril dernier. Le conseil accepte à l'unanimité le versement de cette subvention .

4°) Garantie emprunt pavillons Cantal Habitat.

Suite à la construction des 2 pavillons dans le bourg, l'Office Public de l'Habitat «Cantal Habitat» sollicite la garantie de son prêt de 265 443,00 € à hauteur de 50%, le Conseil Départemental garantissant les autres 50 %. Le conseil est d'accord à la majorité pour garantir le prêt à hauteur de 50%, une abstention.

5°) Bien de section saleix (four) vente.

La consultation des électeurs de la section de Saleix sur le projet de vente du four s'est déroulée samedi 25 septembre de 9h à 11h. Les six électeurs se sont prononcés favorablement sur le projet, par vote par correspondance. En conséquence, le conseil se prononce favorablement et à l'unanimité. Le prix convenu est de 793 € (2,60 €/m²), les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

6°) Convention utilisation salle polyvalente association M'Fit (fitness).

L'association M'fit (Menet fitness) dont le siège est à la mairie de Menet, souhaite utiliser la salle polyvalente pour ses séances de fitness les mardis, de 18h45 à 19h30, mercredis de 18h45 à 20h15 et vendredis de 18h30 à 19h30 dans un premier temps, à partir du 1^{er} octobre, la salle polyvalente de Menet étant toujours en travaux. Par la suite l'Association propose de continuer d'utiliser la salle d'Antignac pour une de ses séances. Après délibération, le conseil décide d'établir une convention et de fixer le tarif à 150 €.

7°) Décision modificative.

Les crédits votés aux articles FPIC (fonds national de péréquation intercommunal et communal) et achat matériel du budget communal ainsi qu'à l'article entretien des réseaux du budget assainissement s'avèrent insuffisants. Il convient de voter les crédits supplémentaires suivants:

- FPIC (art.739223) : + 200 € (prévu 5500 €)
- Achat matériel (panneaux signalisation devis 1037,70 €): + 1000,00 €
- Entretien des réseaux: + 300,00 €

Le conseil votent à l'unanimité ces trois crédits.